



REUNION DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2016.

Présents : Mmes et Ms. FERRE Béatrice, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Mme et Ms. BARANGER Fabrice, GABILLY Alain et MASSETEAU Cécile.

Excusées : Mmes. BONNEAU Christine, LUSSIEZ Sonia et TROUVE Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame TROUVE Virginie a donné pouvoir à Monsieur GACOUGNOLLE Eric pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MOINARD Philippe est arrivé à partir du point n°201606-03.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 26 mai 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ Travaux

201606-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux, avenant et AP/CP.
201606-02	Travaux d'aménagement de voiries de la route de Brioux – choix de l'entreprise.
201606-03	Travaux de mise en conformité de la cuisine de la supérette – choix des entreprises.
201606-04	Travaux – éclairage public – rue du Château.

➤ Budget / finances

201606-05	Subvention – Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL 2016).
201606-06	Délibération modificative n°1 et informations budgétaires.

➤ Voirie

201606-07	Convention relative aux modalités d'entretien de l'aire de Saziré.
201606-08	Transfert de voirie – voie d'accès à la déchetterie.

➤ Equipements

201606-09	Projet de règlement d'accès et d'utilisation du Skate Park et du City-Stade.
201606-10	Projet de règlement intérieur des salles de sports

➤ Institution

201606-11	Approbation du RPQS 2015 du SERTAD.
-----------	-------------------------------------

➤ **Ressources humaines**

201606-12	Règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail.
-----------	---

➤ **Culture**

201606-13	Organisation du 14 juillet.
-----------	-----------------------------

D201606-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX, AVENANT ET AP/CP

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux d'aménagement du Centre Socio-Educatif et de Loisirs (CSEL). Il précise que les travaux de couverture sont en cours avec la pose de la verrière et la réalisation des zingueries. Monsieur MARTIN François souligne que l'achèvement des travaux est programmé pour le premier trimestre 2017.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil l'avenant n°3 de l'entreprise NOCQUET BATISSEUR (Lot n°1 VRD – Démolition – Gros œuvre) d'un montant de 3 634,33 euros H.T. concernant la création d'un drainage en pied de mur de soubassement et la mise en place d'une protection de murs enterrés. Il souligne que l'ensemble des avenants passés à ce jour dans le cadre du marché global (tous lots confondus) s'élève à 28 716,82 euros H.T., soit moins de 2% du total des travaux.

Monsieur MARTIN François précise qu'une réflexion sur l'acquisition du mobilier sera à engager prochainement.

Monsieur GACOUGNOLLE Eric soulève la question de l'attribution d'un nom.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion sur ces questions de mobilier et de dénomination sera programmée à la rentrée de septembre. Il évoque en outre que l'aménagement de la cour entre le CSEL et le Château ainsi que les modalités d'utilisation de cette salle, seront à définir.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'avenant n°3 de l'entreprise NOCQUET BATISSEUR (Lot n°1 VRD – Démolition – Gros œuvre) d'un montant de 3 634,33 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- de modifier l'AP/CP comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL						
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	0,00 €	84 703,39 €	1 604 034,12 €	206 234,83 €	1 894 972,34 €
	Maitrise d'oeuvre	54 050,44 €	66 989,13 €	27 000,00 €	6 019,96 €	154 059,53 €
	Missions (CT/SPS)	589,20 €	2 546,40 €	11 000,00 €	3 624,40 €	17 760,00 €
	Divers (Etude de sol)	0,00 €	3 072,00 €	0,00 €	0,00 €	3 072,00 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 642 034,12 €	215 879,19 €	2 069 863,87 €
RECETTES		2014	2015	2016	2017	TOTAL
	Ressources propres (dont FCTVA)	43 350,04 €	89 303,42 €	642 034,12 €	19 871,69 €	794 559,27 €
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
	Subventions	11 289,60 €	68 007,50 €	0,00 €	196 007,50 €	275 304,60 €
	TOTAL	54 639,64 €	157 310,92 €	1 642 034,12 €	215 879,19 €	2 069 863,87 €

D201606-02 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES DE LA ROUTE DE BRIOUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle qu'une consultation d'entreprises, qui a pris fin le 20 juin 2016 à 12 heures, a été lancée pour la réalisation des travaux de voirie sur la RD 740 par tranches comme suit :

- TF (Secteur n°1) : aménagement du plateau- écluse et son entourage (40 ml)- réalisation 2016,
- TC1 (Secteurs n°2 et n°3) : aménagement de voiries de la RD 740 entre le carrefour avec la rue du Pont Picard et la Place de la Mairie (190 à 200 ml) et aménagement de la RD 740 entre le carrefour de la rue de l'Aumônerie et le plateau-écluse (170 ml) – réalisation 2017,
- TC2 (Secteur n°4) : Aménagement de la RD 740 entre le plateau-écluse et le carrefour avec le début de la route de Celles (380 ml) – réalisation 2018.
- TC3 (Secteurs n°2 et n°3) : réalisation du tapis d'enrobé entre le carrefour avec la rue du Pont Picard et la Place de la Mairie (190 à 200 ml) et aménagement de la RD 740 entre le carrefour de la rue de l'Aumônerie et le plateau-écluse (170 ml),
- TC4 (Secteurs n°2 et n°3) : réalisation du tapis d'enrobé entre le plateau-écluse et le carrefour avec le début de la route de Celles (380 ml).

Monsieur MARTIN François précise que quatre candidatures et offres ont été présentées soit :

- MRY,
- COLAS,
- STPM,
- EIFFAGE ROUTE.

Il présente le rapport d'analyse des offres.

Monsieur MARTIN François rappelle la programmation des travaux et notamment l'engagement de la tranche ferme (plateau-écluse) dès cet été 2016 et pour une période de trois semaines.

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique sera organisée le samedi 16 juillet matin.

Monsieur MARTIN François évoque que les tranches conditionnelles n°1 et n°2 seront respectivement programmées en 2017 et 2018. Cette programmation permettra de coordonner ces travaux de voirie (TC2) et le projet d'effacement des réseaux sur une partie de la RD 740 (après la rue des Sablières dans le sens de la sortie direction Brioux). A ce titre, Monsieur MARTIN François propose de solliciter le SIEDS afin de prévoir un Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) pour l'année 2018 au titre de cet effacement de réseaux.

De plus, Monsieur MARTIN François évoque qu'une demande de subvention « aménagement de sécurité » a été déposée au titre des tranches conditionnelles n°1 et n°2 auprès du Conseil Départemental. La C.A.N. sera en outre sollicitée au titre de la prise en charge du réseau pluvial.

Monsieur MARTIN François précise enfin que deux tranches conditionnelles (TC3 et TC4) ont été prévues pour la réalisation du tapis d'enrobé. Ces tranches ne seront affermies que dans le cas où le Conseil Départemental déciderait de ne pas prendre en charge cette partie des travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères définis au règlement de la consultation, soit l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant total de 459 340,79 euros T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document relatif à ce marché public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à solliciter auprès du SIEDS, l'effacement des réseaux sur la rue de Brioux, à proximité de la rue des Sablières,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à solliciter auprès du Conseil Départemental et la C.A.N., leur participation à la prise en charge respective du tapis d'enrobé et du réseau pluvial.

D201606-03 TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA CUISINE DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle qu'une consultation d'entreprises, qui a pris fin le 13 juin 2016 à 12 heures, a été lancée pour la réalisation des travaux de mise en conformité de la cuisine de la supérette.

Il précise que sur les sept lots pour lesquels des candidatures et offres ont été sollicitées, seules cinq entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du maître d'œuvre pour l'ensemble du marché de travaux à hauteur de 35 900 euros H.T..

Il propose compte tenu de la spécificité de ces travaux de mise aux normes et d'accessibilité que le Conseil Municipal l'autorise à consulter des entreprises.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François, à revoir avec les entreprises ayant présenté une offre, le contenu de leur proposition compte tenu de la spécificité des travaux à engager. Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation et à retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses.

D201606-04 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU CHATEAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que le Conseil Municipal avait validé le principe de la mise en place d'un éclairage public en version leds (sept mâts) dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Château.

Il propose de prévoir un mât supplémentaire allant jusqu'à l'arrière du CSEL. Il présente à ce titre le devis de l'entreprise SEOLIS pour la mise en place de huit mâts d'un montant de 22 155,57 euros H.T.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le projet d'implantation de huit mâts d'éclairage en version leds,
- d'accepter le devis de SEOLIS pour un montant de euros 22 155,57 H.T.,
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0275 « Effacement de réseaux »
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François, à signer tout document afférent.

D201606-05 SUBVENTION – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL 2016)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de participation du Conseil Départemental au Fonds de solidarité pour le Logement (FSL).

Il rappelle que le FSL est un outil de solidarité créé par la loi du 31 mai 1990 pour la mise en œuvre du droit au logement. Il est un outil du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes en difficulté (PDALHPD) et permet à tout Deux-Sévrien éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'obtenir une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation financière de la Commune au FSL à hauteur de 900 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de participer financièrement au FSL au titre de l'année 2016 à hauteur de 900 euros.

D201605-06 DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 ET INFORMATIONS BUDGETAIRES

A l'unanimité, les membres du Conseil décident compte tenu de l'exercice budgétaire engagé et le contrôle des comptes intermédiaire réalisé, la délibération modificative n°1 suivante :

SECTION INVESTISSEMENT			
Article-Chap			
45811-4581	Opération sous MOD	Dépense d'investissement	21 179,76 €
10226-10	Taxe d'aménagement annul.	Dépense d'investissement	6 956,84 €
2138-0243	Acquisition de terrains et immeuble	Dépense d'investissement	-200 000,00 €
2313-0251	Château de la Voûte – CSEL	Dépense d'investissement	200 000,00 €
2315-0269	Mairie	Dépense d'investissement	-50 000,00 €
2315-0267	Voirie	Dépense d'investissement	50 000,00 €
202-0268	Urbanisme – PLU	Dépense d'investissement	-12 288,00 €
1385-138	Subvention – autres groupements	Recette d'investissement	-5 331,16 €
45821-4582	Opération sous MOD	Recette d'investissement	21 179,76 €
EQUILIBRE			- €

SECTION FONCTIONNEMENT			
Article-Chap			
6068-011	Autres fournitures	Dépenses de fonctionnement	100,00 €
615231-011	Fournitures de voirie	Dépenses de fonctionnement	-6 370,03 €
6281-011	Concours divers	Dépenses de fonctionnement	800,00 €
6455-012	Assurance	Dépenses de fonctionnement	4 200,00 €
6478-012	Autres charges (retraite)	Dépenses de fonctionnement	31,00 €
657362-65	CCAS	Dépenses de fonctionnement	1 000,00 €
6284-011	Redevance	Dépenses de fonctionnement	200,00 €
7411-74	DGF	Recettes de fonctionnement	-4 819,00 €
74121-74	DSR	Recettes de fonctionnement	4 819,00 €
761-76	Produits financiers	Recettes de fonctionnement	-39,03 €
EQUILIBRE			-

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'impact des attributions de compensation dans le calcul des potentiels financier et fiscal (indicateurs de richesse potentielle). Il précise que ce calcul provoquant un accroissement significatif des potentiels financier et fiscal par habitant pour les Communes de la C.A.N. emporte des conséquences importantes en matière d'accès à des financements extérieurs (Ex : Dotations de péréquation, DETR de l'Etat, etc). Monsieur le Maire évoque que des discussions sont engagées quant aux calculs opérés et notamment quant à une double prise en compte des attributions de compensation.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201606-07 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ENTRETIEN DE L'AIRE DE SAZIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de convention relative aux modalités d'entretien de l'aire de Saziré intégrant l'entretien des dépendances vertes et des équipements (tables de pique nique et poubelles).

Il précise que cette convention prévoit que les prestations précitées seraient réalisées par le personnel communal sans contrepartie financière pour le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire évoque le fait qu'un entretien par le personnel communal serait plus régulier. Il souligne que si le principe ne pose pas de difficultés, il ne semble pas pertinent de ne pas demander de participation financière. Il cite pour exemple la convention de mise à disposition de services signée avec la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre de laquelle la Commune réalise pour le compte de la C.A.N. l'entretien des espaces de la zone d'activités en contrepartie d'un remboursement à hauteur du prix de revient.

Monsieur GONNORD Pascal souligne que les agents des espaces verts ont un périmètre d'intervention très important.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le principe d'entretien de l'aire de Saziré suivant les conditions du projet de convention mais autorisent Monsieur le Maire à redéfinir les contreparties financières avec le Conseil Départemental.

D201606-08 TRANSFERT DE VOIRIE – VOIE D'ACCES A LA DECHETTERIE

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 25 janvier 2016 relatif à l'évaluation du détransfert de charges au 1er janvier 2016 liées au retour de la voirie de la voie d'accès à la déchetterie,

Considérant l'approbation de ce rapport par le Conseil Municipal par délibération du 18 février 2016,

Considérant la décision du Conseil d'Agglomération du 16 mars 2016,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent à l'intégration de la voie d'accès à la déchetterie dans le domaine public communal et notamment le procès verbal de restitution de cette voie d'accès par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

D201606-09 PROJET DE REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION DU SKATE PARK ET DU CITY-STADE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de règlement d'accès et d'utilisation du Skate Park et du City-Stade transmis aux conseillers avant la réunion.

Il souligne l'importance de mettre en place un tel règlement en terme de sécurité et précise qu'un panneau d'informations rappelant ces règles sera implanté de manière visible sur les deux structures.

Après lecture du projet de règlement et prise en compte des remarques émises, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter les dispositions du projet de règlement d'accès et d'utilisation du Skate Park et du City-Stade modifié.

D201606-10 PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES DE SPORTS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de règlement intérieur des salles de sports transmis aux conseillers avant la réunion.

Il évoque que ce règlement sera affiché dans les salles et transmis à chaque association utilisatrice ainsi qu'aux établissements scolaires.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de retranscrire ces règles de fonctionnement et notamment de rappeler les règles en matière d'utilisation, d'ouverture et fermeture, de fonctionnement (Ex : nuisances sonores), de sécurité et d'entretien de ces salles.

Après lecture du projet de règlement et prise en compte des remarques émises, à l'unanimité, les membres du Conseil approuvent ce projet de règlement intérieur des salles de sport modifié.

D201606-11 APPROBATION DU RPQS 2015 DU SERTAD

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente et commente aux membres du Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable qui a été adopté par le Conseil du SERTAD.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable présenté par le SERTAD.

D201606-12 REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux échanges avec les services du Comité Technique et du CHSCT du Centre de gestion, certaines adjonctions ont été réalisées dans le projet de règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail.

Ces adjonctions portent notamment sur les congés pour indisponibilité physique, le temps de trajet entre locaux ou les ordres de mission.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ces adjonctions au projet de règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail et autorisent Monsieur le maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à saisir le CHSCT et le CT pour avis.

D201606-13 ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente le projet d'animation du 14 juillet.

Il propose qu'un spectacle musical soit prévu en remplacement du quiz musical. A ce titre, il a reçu plusieurs propositions de concert (guitaristes acoustiques blues, groupe de rock, groupe de musiques africaines ou duo de variétés françaises et internationales).

Il soulève la question de l'horaire de ce spectacle qui pourrait avoir lieu avant, pendant ou après le repas.

Monsieur GONNORD Pascal évoque les difficultés de rangement si ce spectacle se déroule après le repas.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de retenir le duo de variétés françaises ou internationales pour l'organisation d'un concert au moment de l'apéritif pour un montant de 750 euros.

INFORMATIONS

➤ IPSO²

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUERINEAU Corinne.

Madame GUERINEAU Corinne présente le fonctionnement de l'association IPSO², intervenant dans le domaine de l'insertion par le travail. Elle rappelle que ce dispositif s'adresse aux particuliers (avec déduction d'impôts) comme aux collectivités.

Madame GUERINEAU Corinne sollicite le Conseil d'une part pour communiquer auprès de la population afin de faire connaître cette association tout en prenant soin de ne pas créer de problèmes de concurrence. Elle souligne à ce titre que les missions réalisées par IPSO² concernent des travaux très souvent non réalisés par les entreprises privées pour diverses raisons (temps de travail peu important, activités particulières, etc).

D'autre part, elle sollicite le Conseil afin qu'une réflexion puisse être engagée afin que la Commune puisse recourir aux services d'IPSO² sur des missions telles que la distribution du bulletin municipal, le remplacement d'agents en congés maladie ou le nettoyage de locaux après travaux (Ex : CSEL).

Monsieur GONNORD Pascal propose qu'un article puisse être inséré dans le prochain bulletin afin de faire connaître l'association aux Prahecquois.

Monsieur le Maire évoque qu'une réflexion sera engagée concernant le recours aux services d'IPSO² par la Commune.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu le Vice-Président en charge de la politique publique des déchets à l'échelle de la C.A.N..

Il évoque en premier lieu, qu'une réflexion est engagée par la C.A.N. concernant la mise en place de bacs jaunes pour la collecte des corps creux. Il indique son point de vue selon lequel la mise en place d'une collecte par bacs jaunes individualisés pourrait être envisagée à la condition d'une part, qu'elle contribue à une amélioration environnementale c'est-à-dire qu'il y ait une amélioration du tri. D'autre part, il est indispensable qu'un calcul de rentabilité soit opéré afin de juger l'efficacité d'un tel projet.

Monsieur MARTIN François évoque par ailleurs le projet de la C.A.N. consistant à créer des points de regroupement des poubelles. Ce dispositif mis en place sur d'autres communes permet ainsi de diminuer le nombre d'arrêts des bennes à ordures.

Monsieur MARTIN François souligne en outre que les collectes par les services de la C.A.N. se réaliseront sans possibilité de recul pour les bennes à ordures pour des questions de sécurité. Certaines rues trop étroites seront traitées par des mini-bennes.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est engagée par la Commune afin de prévoir des poubelles de tri mobiles. En effet, il s'agirait de déplacer ces poubelles à l'occasion d'événements afin de faciliter le tri des déchets par les organisateurs et participants.

Monsieur le Maire et Monsieur MARTIN François décrivent l'organisation de la politique des déchets à l'échelle du département et notamment le fonctionnement des centres de tri.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ **REUNIONS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des réunions de travail seront organisées entre deux conseils municipaux.

Ces réunions permettront d'évoquer les projets en cours et de travailler les dossiers nécessitant une réflexion commune.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°1 à n°13

Fin de séance : 23 heures 15.

